



Fiché banque de France et naturalisation

Par **Zaiani2019**, le **29/04/2019** à **11:55**

Bonjour,

J'ai fais une demande de naturalisation par décret le 26/4/2019, je voulais savoir si on peut enquêter par la suite sur mon fichage à la banque de France. Dossier naturalisation à Lille. Car j'ai un chèque de 600euros non payé de loyer à un ancien propriétaire particulier. Je ne l'ai pas fait et je ne veux pas encore une réserve de provision car le propriétaire nous a fait un coup bas, et nous sommes donc en coupure totale de communication, à cause de ça je suis en fichée.

Malgré les infos prises auprès de ma conseillère bancaire, qui me conseille de faire une réserve de provision, je repose ma question : est ce que je peux être ajournée pour ça ?

Merci bcp de vos réponses !

Par **youris**, le **29/04/2019** à **16:08**

bonjour,

quand vous écrivez " un chèque de 600euros non payé de loyer", cela veut-il dire que vous avez fait un chèque sans provision ?

la naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

vous mentionnez une demande de naturalisation par décret, cela concerne en principe la réintégration dans la nationalité française, est-ce le cas ?

il existe des conditions à remplir en particulier vous devez être inséré professionnellement et être de bonne vie et moeurs.

le fait que vous figuriez dans un fichier de la banque de france, n'est, bien sur pas un élément favorable à votre demande, donc oui l'ajournement est une réponse possible à votre demande.

salutations

Par **Elsam**, le **09/03/2021** à **22:05**

Messieurs,

Mariée à un français à Lomé (Togo) en 2014, j'ai rejoint mon mari le 07 mai 2016 et 3 mois après, j'ai pris connaissance de ses dettes locatives ce qui nous a valu une expulsion.

En 2017, mon mari ayant refusé de faire les démarches pour résoudre les problèmes, j'ai dû faire face à ses dettes toute seule. Aidée par une assistante sociale, j'ai monté le dossier de surendettement adressé à la Banque de France. À l'issue des procédures j'ai été fichée ainsi que mon époux pour 5 ans.

Aujourd'hui j'ai besoin de m'intégrer totalement à la République Française mais ce fichage me donne des soucis pour ma demande de naturalisation.

Pourriez-vous me donner quelques conseils par rapport à ce souci ?

Je rappelle que, j'ai bossé dur pour me reconstruire et je viens de signer un CDI pour la garde d'une autiste.

Je reste mariée jusqu'aujourd'hui.

Je vous remercie d'avance pour vos précieux conseils.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **10/03/2021** à **08:42**

bonjour,

la naturalisation française est une décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

avez-vous toujours une vie commune avec votre mari.

une des conditions essentielles pour obtenir la nationalité française est d'avoir des ressources stables et suffisantes, votre dossier de surendettement n'est donc pas un élément favorable pour obtenir la nationalité française.

mais il est impossible d'en dire plus sur la future réponse de l'administration.

salutations